

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



### Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 mars 2017 à Auffargis (le quorum n'étant pas atteint) Et du 3 avril 2017, 17h à Chevreuse

#### Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POUILLON Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. PESCHEUX Gometz-la-Ville
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- Mme LAPLAGNE Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BILLOUE Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCRUYSSÉ Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. BOISSEL (Choisel), M. EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), M. JUND (Neauphle-le-Château).

PNR : MMES LE LAGADEC, DRANSART, HOUGUET, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY et BOHER.

Absents excusés :

- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PANNETIER CC Versailles Grand Parc
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. PELOYE Gambaiseuil
- M. JACQUEMARD Gometz-la-Ville
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- M. GHIBAUDO Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- Mme RAMANAH Région IDF
- M. DROCHON Bures-sur-Yvette

Pouvoirs :

Mme ROSETTI	à	M. VANDEWALLE
Mme LAUNAY	à	Mme DARCOS
Mme BRIQUET	à	M. POUPART
M. DE WINTER	à	M. GUEGUEN
M. POULON	à	M. PELLETIER

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

---

Une nouvelle convocation est envoyée le 29 mars 2017 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 3 avril 2017 à 17h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. POUPART Bonnelles

- M. DEBONNE Communauté Paris Saclay
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup

Ainsi que :

M. DROCHON (Bures-sur-Yvette), M. LUBRANESKI (Les Molières), Mme PIEL (Conseil départemental des Yvelines).

Absents excusés :

- M. DUCROCQ Bazoches-sur-Guyonne
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- M. PANNETIER CC Versailles Grand Parc
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. JUND Neauphle-le-Château

**1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 décembre 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du compte de gestion 2016 et vote du compte administratif 2016**

Après vérification des écritures, le compte de gestion du Trésorier et le compte administratifs 2016 sont en totale concordance pour l'ensemble des écritures.

Hors la présence du Président, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2016 et adopte le compte administratif.

**3. Affectation du résultat 2016**

Considérant les résultats ci-dessous :

\*Résultat de l'exercice 2016 en **fonctionnement** = - 282 003,51 € (déficit)

\*Report des résultats des précédents exercices en fonctionnement = 368 959,36 € (excédent)

Soit résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2016 = 86 955,85 € (excédent)

\*Résultat de l'exercice 2015 en **investissement** = 381 400,30 € (excédent)

\*Report des résultats des précédents exercices en Investissement = 143 220,80 € (déficit)

Soit résultat cumulé d'investissement au 31/12/2016 s'élève à = 238 179,5 €

Le résultat de clôture s'élève donc à la somme des deux résultats de fonctionnement et d'investissement : 325 135,35 €. Le surplus affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » sera de **325 135,35 €**.

Le Comité décide l'affectation du solde d'exécution 2016 de la section d'investissement au budget primitif 2017 en recettes d'investissement à l'article R 001, soit 238 179,50 € et affecte le surplus 2016 de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement au budget primitif 2017 sur l'article R 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **86 955,85 €**.

Le président du Parc fait part de sa préoccupation quant à la stagnation des recettes de fonctionnement qui ont occasionné cette année ce résultat négatif sur la section de fonctionnement. Le parc subit le contrecoup des diminutions des participations statutaires des départements qui ont pu être observées progressivement depuis 2014.

#### **4. Budget Primitif 2017 (dont approbation du tableau des effectifs et subvention à l'Union des Amis du Parc 2016 et 2017)**

Suite à l'étude des annexes : « présentation comptable du budget primitif 2017 », « présentation synthétique », « tableau des effectifs » et « subventions de fonctionnement accordées aux associations », le Comité syndical adopte le budget primitif 2017 à l'unanimité. Le Comité autorise le président à signer la (les) convention(s) transitoire(s) et le cas échéant la (les) convention(s) annuelle(s) attachée(s) au contrat de Parc qui reprendront le programme d'actions 2017 avec la Région Ile-de-France et les Conseils Départementaux.

Le président du Parc a bon espoir qu'un contrat de Parc soit enfin signé en 2017. Il sera accompagné d'une convention de clôture. Il demande aux communes de bien tenir compte de cette échéance et de formuler leurs demandes de remboursement dans les meilleurs délais.

Il informe également les membres du comité syndical qu'un débat est ouvert actuellement à la Région sur l'instruction des aides au développement économique, la nouvelle aide régionale aux commerces de proximité recouvrant partiellement l'action ancienne du Parc de soutien aux artisans, commerçants et petites entreprises du territoire.

Il aimerait également que le budget 2017 soit l'occasion d'engager la rénovation de la Maison de Fer et du gîte des Hauts-Besnières, deux équipements accueillant des scolaires et des randonneurs et qui ont vieilli.

La subvention de fonctionnement à l'UAP est reconduite, elle n'a pas été versée en 2016, elle sera donc versée pour un montant double en 2017.

#### **5. Convention avec Etudes et Chantiers pour le chantier d'été au Petit Moulin**

Dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation du site du petit moulin des Vaux de Cernay par le Parc, il est convenu qu'un chantier international de jeunes volontaires soit organisé durant l'été 2017 (du 5 au 25 août) en partenariat avec l'association Etudes et chantiers en Ile-de-France.

Le chantier international a pour objectif de :

- Favoriser la participation active des jeunes dans l'organisation du projet technique et dans la gestion du quotidien et des temps de loisirs ;
- Favoriser la rencontre interculturelle ;
- Découvrir l'environnement local et susciter des rencontres avec la population locale ;
- Sensibiliser les jeunes à la préservation et à l'entretien du patrimoine naturel

- Sensibiliser les jeunes et les habitants à l'importance du patrimoine bâti
- Gérer collectivement 30 heures de travail hebdomadaire.

Le Comité syndical approuve le projet à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention correspondante.

#### **6. Convention Programme d'actions 2017 avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines**

En 2017, le partenariat PNR/ALEC SQY continue avec des actions de longue durée comme les CEP (conseil en énergie partagé) pour 16 communes, le concours Maisons Economes etc. Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, de nouvelles actions sont mises en place comme une permanence EIE une fois par mois à la Maison du Parc, ainsi que l'accompagnement de copropriétés pour la rénovation énergétiques via la plateforme COACH COPRO.

Le partenariat s'élargit également au domaine de l'éco-mobilité par la mise en place du module « mobilité » du *Défi des familles à énergie positive*. Le volet accompagnement des entreprises notamment par les éco-défis est également plus développé en 2017.

Montant total de la convention annuelle 2017 = 26 000€

A l'unanimité, le Comité approuve le projet de convention ainsi que la participation du Parc pour un montant maximal de 26 000 euros et autorise le Président à signer la convention annuelle d'objectifs 2017.

#### **7. Validation des aides attribuées par la commission Biodiversité et Environnement du 22 février 2017 - attribution reportée lors du Comité syndical du 7 mars.**

Les membres du comité examinent l'aide proposée, qui avait été ajournée faute de précisions :

#### **Conception et pose de grilles pour la protection des trois gîtes d'hibernation de chauves-souris (commune de Bonnelles – Bois de la Duchesse / CDC Biodiversité)**

La présente demande concerne la fabrication et la pose de grilles, de portes et d'un garde-corps au printemps 2017 afin de préserver la quiétude du lieu pour les chauves-souris et d'éviter tout accident dans le cadre de l'ouverture du Bois de la Duchesse au public (future forêt domaniale).

Elle concerne les aides « 6. Biodiversité, faune/flore, milieux naturels, paysage », et plus particulièrement l'aide « 6.5. Aménagements pour la protection des espèces patrimoniales ». CDC Biodiversité effectue la demande en tant que propriétaire privé.

Cout total de l'opération : 10 000 € - Cout pour le Parc : 8 000 € (80%). (Aide n°2017-0603-002).

Cette aide ne pouvait être prise en charge par la CDC Biodiversité faute d'une ligne dédiée à ce type d'action. Plusieurs membres du Comité, dont Mme Laplagne du Mesnil Saint-Denis regrettent une mise en œuvre précieuse du mécanisme de compensation écologique, dans le cas précis de cette acquisition par la CDC de parcelles forestières destinées à être rétrocédées à l'ONF. Il n'y a pas à proprement parler de reboisement, ni même de restauration écologique. Le seul véritable intérêt de cette opération est de permettre la protection des gîtes d'hibernation des chauves-souris.

Le Comité syndical adopte cependant l'attribution de cette aide avec réserve à l'unanimité moins une voix contre et une abstention, ceci dans le seul but de pouvoir mettre en œuvre cette action de protection sur des chiroptères menacés. Il est prévu d'écrire au futur ministre en charge de

l'environnement afin de souligner l'application quelque peu détournée de ce mécanisme de compensation.

#### **8. Appel à projets de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**

L'AESN a lancé un appel à projets intitulé « Initiative pour la biodiversité » visant à susciter des actions concernant la biodiversité et à conforter la complémentarité des actions de l'Agence de l'Eau avec les Régions, les Départements et les services de l'Etat, pilotes des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Cette INITIATIVE permet de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets collectifs présentant un caractère exemplaire, innovant et/ou pilote, et si possible reproductibles, en matière de restauration des fonctionnalités de trame verte et bleue. Cet appel à projets vise des actions concernant les "cœurs" (réservoirs) de biodiversité, mais aussi la reconquête des trames écologiques, y compris la nature ordinaire.

Le Parc propose de déposer un dossier de candidature portant sur des actions d'investissement d'animation, d'études, de formation et de projets pédagogiques pour la préservation des fonds de vallée et des mares en tête de bassin versant en vue de restaurer la trame bleue sur son territoire.

A l'unanimité, le Comité autorise le Président à engager les démarches administratives pour déposer le dossier de candidature et à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération auprès des différents partenaires financiers et notamment de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

#### **9. Demande de subvention complémentaire à l'AESN pour le projet de restauration écologique de la Mérantaise au moulin d'Ors à Châteaufort, pour les travaux de confortement des fondations du pont et la maîtrise d'œuvre associée**

La rivière Mérantaise est classée en liste 2, elle est riche en frayères et populations de Truite fario. Le moulin d'Ors est inscrit en ouvrage prioritaire n°55542 au Référencement national des Ouvrages à Effacer.

Considérant la priorité de rétablir la continuité écologique de la Mérantaise, la complexité des opérations (réglementaires, réseaux, ouvrages de génie civil, propriétés privées, etc.) et la nécessité de réaliser, au préalable de la restauration, le confortement des fondations du pont-chaussée de la rue d'Ors, des travaux de géotechnique sont nécessaires. Ils sont estimés à 100 000 € HT et peuvent faire l'objet d'une subvention de l'AESN.

Le Comité syndical autorise la sollicitation d'une subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80%, pour des travaux de confortement des fondations du pont et la maîtrise d'œuvre associée, dans le cadre de la restauration écologique de la Mérantaise, pour un montant estimatif établi à 100 000 € HT, et autorise le Président à signer la convention financière correspondante à intervenir avec l'AESN.

#### **10. Délégation d'un représentant au SIAHVY**

Suite à l'entente avec le SIAHVY réalisée en 2015, un représentant du Parc doit être désigné pour siéger à leur Comité syndical. Ce point après avoir été retiré de l'ordre du jour lors du précédent comité est à nouveau examiné.

Madame Laplagne se porte candidate pour être représentante titulaire et Monsieur Vandewalle, représentant suppléant.

Le Comité syndical approuve ces candidatures et les désigne ainsi pour le représenter.

## **11. Cotisation à Yvelines Environnement**

Comme chaque année, l'association Yvelines Environnement nous sollicite pour une cotisation à hauteur de 50 €. Cette association est reconnue d'utilité publique. Elle agit dans l'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, de la qualité de la vie, de l'environnement et de la défense des sites et des monuments, des paysages naturels ou bâtis. Elle organise notamment chaque année récompensant des classes d'élèves pour leurs actions en faveur de l'environnement.

Le Parc est convié aux assemblées générales de l'association.

En savoir plus : <https://www.yvelines-environnement.org/>

Le Comité approuve l'adhésion du Parc à l'association et autorise le Président à verser la cotisation annuelle d'un montant de 50€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.